



Comité social d'administration du 27 février 2025

Compte rendu syndical CGT-FSU-SUD

Secrétaire-adjointe de séance : Stéphanie Dap (UNSA)

Déclaration liminaire CGT-FSU-SUD

Face à l'internationale d'extrême droite, il est urgent de nous engager

Nous vivons une période de développement des extrêmes droites probablement inédite par son ampleur, à la fois en termes d'extension géographique et en termes d'intensité des attaques menées contre les démocraties. L'arrivée au pouvoir pour la seconde fois de Donald Trump est accompagnée cette fois-ci de celle de son sbire Elon Musk qui ne cache plus son attrait pour le nazisme et ses aspirations fascistes. Cela désinhibe les leaders autoritaires du monde entier au premier rang desquels Vladimir Poutine et Benjamin Netanyahu, deux « agresseurs » pour employer un euphémisme, auxquels Trump a apporté un soutien inconditionnel.

L'internationale fasciste s'organise, avec la transformation du rassemblement annuel des conservateurs américains à Washington en raout des leaders nationalistes du monde entier à la mi-février. La compromission des puissants apparaît au grand jour, leur mainmise sur les médias et les réseaux sociaux et leurs entreprises de désinformation tous azimuts des deux côtés de l'Atlantique font des ravages. Ils biaisent les processus d'élection dans les pays démocratiques, renforcent l'évolution vers des politiques racistes et discriminatoires de gouvernements supposés démocrates. Le premier mandat de Trump avait déjà eu une influence néfaste sur l'arrivée au pouvoir de régimes nationalistes, en Europe en particulier, mais ce retour en force est fracassant.

Notre pays subit ces attaques de plein fouet, à tel point que le Premier ministre François Bayrou s'est entouré de ministres ultra-conservateurs avec lesquels il manie la propagande d'extrême droite. On peut légitimement s'interroger sur ce qui distingue encore ce gouvernement d'un gouvernement d'extrême droite. Le gouvernement Bayrou souhaite par exemple encore durcir les conditions d'accueil des personnes étrangères sur notre territoire, après qu'elles ont déjà été dramatiquement rendues plus difficiles par la loi Darmanin de 2023.

Dans le milieu universitaire également, les politiques d'extrême droite sont à l'œuvre. Aux États-Unis, les coupes budgétaires, l'interruption de programmes scientifiques, voire la destruction de données et de résultats d'investigations scientifiques, le licenciement de chercheuses et de chercheurs et la censure des travaux universitaires atteignent des proportions inédites. Il y a fort à craindre que l'Europe emboîte le pas, même si ce sera probablement à un rythme plus lent. La recherche n'est certainement pas le seul aspect visé. Le contrôle de l'enseignement est également d'actualité, comme en témoigne en France le taux très important d'évaluations négatives de formations de la vague E par l'HCERES. Il s'agit manifestement de prendre le contrôle de la production du savoir et d'en faire un outil au service des intérêts de quelques-uns, ceux-là même qui imposent leur vision néolibérale de la société.

Personnels d'enseignement, de recherche ou BIATSS, nous estimons qu'il est de notre devoir d'universitaires de nous engager face à ces dangers. Quelles que soient nos divergences politiques ou notre manière de concevoir l'exercice de nos métiers, nous pensons que l'université doit absolument rester un lieu d'exercice de la pensée critique et d'échanges respectueux de points de vue argumentés. Nous pensons que ces objectifs ne peuvent être atteints que grâce à l'indépendance de la recherche et de l'enseignement universitaire face à toute ingérence des pouvoirs politiques, économiques ou religieux. Nous pensons urgent de bannir de l'université toutes les formes de discriminations et les rapports de domination. Nous pensons nécessaire qu'un affichage clair de tels principes soit posé pour éviter que ne se mette en place, comme c'est le cas aux États-Unis, une obéissance anticipée des établissements aux injonctions d'un gouvernement autoritaire.

Nous, l'intersyndicale CGT-FSU-SUD et ESPOIR, ne voulons pas nous soumettre à cette politique néolibérale. Les éléments de notre programme :

- procéder à des recrutements sur statuts nationaux ;
- rompre avec la répartition budgétaire sous forme d'appels à projets ;
- rompre avec l'individualisation par les traitements et par les primes ;
- refuser les hausses des frais d'inscription et les frais différenciés pour les étudiant-es étranger-es ;

s'inscrivent dans la vision d'une université inclusive, démocratique et collégiale, qui s'oppose radicalement à cette politique destructrice.

PS. Il nous faut saisir collectivement toutes les occasions de manifester notre solidarité avec les collègues états-uniens confrontés au rouleau compresseur néolibéral et autoritaire de Trump et Musk. Nous appelons notamment à rejoindre les initiatives qui seront prises dans le cadre du *Stand Up for Science Day* organisé le 7 mars aux États-Unis et partout dans le monde pour défendre la liberté académique.

Réponse de la présidente

Il y a des éléments d'analyse partagés, à quelques nuances près. Elle ne veut pas qualifier le gouvernement actuel d'extrême droite. Il y a des personnes dans le gouvernement qui reprennent des arguments d'extrême droite. Elle a par exemple entendu le ministre de l'ESR, Baptiste sur Europe 1 (elle est par ailleurs surprise par la nouvelle ligne de cette radio qu'elle n'avait pas entendu depuis de nombreuses années).

Sur l'HCERES, il y a eu une volonté de simplifier le processus d'évaluation qui a abouti à des jugements qui manquent de nuances et qui ne sont pas portés au bon moment. Tout le monde est intervenu (FU, ADIUT, autres) pour obtenir un moratoire sur la séquence d'évaluation et la remise à plat pour ne plus avoir ce type d'avis. Elle avait critiqué le processus au moment où il a été mis en place par le HCERES, avec l'évolution normative avec critères.

La présidente évoque la situation de Pinar Selek qui est dans sa 27^e année de procès. Elle a été mise en cause pour une participation à une table ronde à Nice (où elle est en poste), ce qui est invraisemblable. Pour la présidente, la vigilance doit être collective. Elle ne sait pas si quelque chose se passe le 7 mars pour *Stand up for science*, mais elle a demandé que des banderoles soit produites et affichées sur les bâtiments de la présidence. Dans la mesure du possible, elle s'associera à ce qui se fera.

Nous précisons que nous ne disons pas que le gouvernement actuel est un gouvernement d'extrême droite, mais qu'au vu de ce qui est dit, nous nous interrogeons sur ce qui le différencie d'un gouvernement d'extrême droite.

Infos de la présidente

La présidente ne reprend pas ce qu'elle vient de dire après le liminaire.

Sur la loi de finance 2025, tout n'est pas confirmé formellement. Le CAS pension est pris en charge intégralement pour 2025. Sur la présentation initiale du budget avec un déficit de 13,5 M€ en décembre, il faut déduire ces 8 M€ de CAS Pension. Il reste donc 5,5 M€, donc la situation est moins pire qu'en décembre, mais n'est pas complètement idéale non plus. Sur la LPR, les mesures RH sont prioritaires : arbitrage en cours pour CPJ (celles infructueuses en 2024, devraient être refinancées, le reste est incertain) et sur le repyramidage, il n'y a pas d'informations officielles pour le moment.

Pas d'informations sur les crédits à mettre en réserve pour 2025. Les congés maladie à 90 % seront mis en place au 1^{er} mars. Concernant ce point, il y a des inquiétudes pour les faibles salaires, il faut qu'on fasse le point, la solution c'est de renforcer l'aide sociale individuelle, mais sans solution de financement. On pressent que le gouvernement enlèvera l'équivalent de ces 10 % non pris en compte, donc réduira la dotation de 500 K€.

Parmi les effets de la loi de finance, il y a la révision du crédit impôt recherche (mais pas là où on l'espérait). L'impact le plus important concerne le dispositif jeune docteur. Des bruits circulent, le dispositif est maintenu mais le coefficient de majoration de salaire est supprimé. Ce n'est pas satisfaisant.

Les tendances lourdes du débat public, laisse craindre un budget difficile pour 2026. Pour refaire une boucle avec le liminaire, sous un gouvernement d'extrême droite, nous aurions senti des effets budgétaires bien plus conséquents. On a des pays dans lesquels les coupes dans les dotations sont énormes.

Point 1 – Approbation du PV du CSA du 28 novembre 2024) (avis)

RAS

Vote

Pour : 10 (unanimité)

Abstention

Contre

Point 1bis – Approbation du PV du CSA du 23 janvier 2025 (avis)

RAS

Vote

Pour : 10 (unanimité)

Abstention

Contre

Point 2 – Évolution du CETELOR (Centre d'Essais Textile Lorrain) : présentation de la réorganisation envisagée (avis)

Présentation par Jérôme Sterpenich, Vice-président en charge des partenariats et de l'innovation

Actuellement, il y a 9 personnes en CDI. Le modèle économique est déficitaire. C'est une structure hybride qui n'apparaît pas vraiment dans les missions. Application de la recommandation du cabinet PWC qui avait proposé trois scénarios.

– Adossement de l'activité de recherche à un laboratoire, le LERMAB (d'où présence de Yann Rogaume)

– Mise en place de prestation de service (essentiel de l'activité de Cetelor), qui serait assurée par UL Propuls en conservant la dynamique sur la question des fibres et en maintenant l'activité sur Épinal.

L'objectif est de repositionner le Cetelor au sein de l'université en maintenant les prestations de service connectées à la recherche. Il est également financier et RH (déficit de 400 K€)

Claire Tessier, DGSA Pôle de compétences et de services « recherche, projets et partenariats » présente la feuille de route avec les actions données dans le document fourni au CSA. Il a fallu approfondir la question entre le LERMAB et la filiale : quelles personnes, où ? Les arbitrages ont tenu compte des échanges, avec adéquation des missions et des personnes et le souhait des personnes.

L'ensemble du personnel concerné a été rencontré au moins une fois. Il y a eu des accompagnements individualisés. Prise en compte d'ajustement sur les fiches de postes en fonction des prises de poste.

Yan ROGAUME, directeur du LERMAB intervient également. Il y a des pistes de solutions, le LERMAB est un laboratoire implanté à Épinal, à Nancy et à Longwy. Il y a 50 permanents, 30 doctorants, des CDD et des post-docs. Le LERMAB travaille sur toutes les valorisations du bois, mais pas sur les textiles. Il faut donc rester sur le bois avec la partie des matériaux (fils, isolation, matériaux).

Il y a une mise à disposition de trois agents du CETELOR à la filiale. Il reste deux personnes dont le profil ne permet pas de les orienter vers ces structures. A ce stade, la présidence annonce deux bonnes propositions, mais qui ne sont pas encore finalisées. Les personnels de Cetelor veulent savoir ce qu'ils vont devenir et sont pressés que la situation soit stabilisée.

Le SGEN demande ce qu'il se passera si la rentabilité de la filiale n'est pas bonne.

JS répond qu'on essaie d'identifier la durée du déficit. On peut imaginer de l'absorber au vu de la trésorerie de la filiale. Il peut y avoir une clause de révocation avec une réaffectation au sein de l'UL.

Nous disons qu'il y a un problème de timing car nous n'avons pas de vue sur la trésorerie de la filiale. On voit plutôt du déficit sur le site societe.com. Cela doit passer dans le prochain CA, il y aurait eu plus de clarté. De plus, les fiches de postes ne sont pas présentées en CSA, ce qui est dommage.

JS répond qu'un business plan a été fait. Il se veut rassurant, car la perspective est au bénéfice (sur une base de croissance de 10% la première année et de 5% les trois années suivantes), avec l'incorporation du Cetelor, même si ça reste prévisionnel. Il évoque la possibilité pour l'UL d'abonder au capital en cas de problème, mais ce serait à éviter.

L'UNSA indique que la DPSE va encore vérifier les machines et demande ce qui est mis au vote du CSA.

La DGSA répond : les deux organigrammes présentés.

La présidente souligne qu'il s'agit d'une proposition pour tenter de sortir par le haut d'une situation difficile. Actuellement, ça coûte à l'UL et la situation proposée ne peut que bénéficier aux agents car l'incertitude est plus forte actuellement qu'avec ce projet.

Le SGEN s'interroge sur la prise en compte des personnels. Que se passe-t-il si ça ne marche pas ? Les trois personnels en question vont rester dans l'incertitude. De plus, les fiches de poste ne sont pas définitives.

La DGSA répond que ces personnes souhaitent continuer à faire les mêmes missions, leur statut juridique va évoluer, mais elles seront mises à disposition. Ces personnes sont contentes de rester là. Elle n'a pas l'impression que c'est inconfortable pour elles. Les fiches de poste seront finalisées après l'avis du CSA, ce qui est important pour le dialogue social, dit-elle.

Suspension de séance.

Vote

Pour

Abstention

Contre : 10 (unanimité)

Explication de vote. Il y a trop d'incertitude sur la solidité financière de la proposition faite pour les personnels. En outre, les fiches de poste ne sont pas finalisées.

En raison de l'avis unanimement défavorable, le CSA devra être de nouveau convoqué sur ce point.

Point 3 – Création d'une fonction d'audit interne (avis)

Présentation par le DGS. Il s'agit d'un dispositif réglementaire sur la stratégie de maîtrise de risques. Il y a trois niveaux :

1. Ordonnateurs principaux et secondaires.
2. Contrôle interne (budgétaire, comptable, général).
3. Audit interne (que l'UL n'avait pas encore).

L'évaluation a lieu sur pièces et sur place, avec un comité d'audit.

Nous demandons comment les audits sont ciblés. De façon aléatoire ? Y aura-t-il un retour vers la communauté ? Vers le CSA ?

Le DGS répond que l'auditeur ou l'auditrice va agir à partir d'un plan de travail réfléchi par le comité sur la base d'une analyse des risques. Le plan et le bilan de contrôle interne seront présentés au conseil d'administration et pas devant le CSA car il ne pense pas que cela soit de sa responsabilité.

À la suite d'une relance de notre part, le DGS indique que le contrôle interne consiste à sécuriser les gestionnaires en créant des procédures. L'audit, quant à lui, consiste à vérifier que tout fonctionne bien et pas de manière aléatoire. L'auditeur ou l'auditrice vérifie que les procédures décrites par le contrôle interne sont bien respectées.

Vote

Pour : 10 (unanimité)

Abstention

Contre

Point 4 – Organisation du pilotage de la Direction du Numérique (avis)

Présentation par Jean-Michel Vahl, directeur du numérique. Il s'agit d'un projet de restructuration du pilotage de la DN. L'objectif est de renforcer le pilotage et de renforcer l'ancrage territorial, en étant plus présent là où est la DN, ainsi que de systématiser les retours aux besoins des usagers. Aujourd'hui la DN, c'est un seul directeur adjoint, il en faudrait un ou une deuxième qui aura comme principale responsabilité de porter la stratégie « Numérique Responsable » au sein de la direction du numérique, et devra la mettre en œuvre pour l'ensemble des composantes et usagers de l'établissement.

JMV défend le fait qu'il vaut mieux deux DA, chacun sur un sujet, plutôt qu'un seul DA qui fait tout. IL est convaincu qu'il s'agit de mettre les bonnes personnes au bon endroit afin de rendre un meilleur service aux usagers. La proposition est de nommer Sabine Petitjean-Coria sur cette fonction.

Par ailleurs JMV souhaite nommer une ou un deuxième DA à la sous-direction des services au usagers afin d'améliorer l'accompagnement des laboratoires, de permettre à la sous-directrice de développer davantage les rencontres avec les directions des composantes de formation et des directions centrales et de s'impliquer autant que nécessaire dans le portage de projets transverses ou structurants. C'est Samson Bisaro qui est pressenti pour devenir DA, il aura en charge les équipes Lorraine sud, tandis que l'actuel DA aura en charge les équipes Lorraine nord.

Autre proposition de DA pour la sous-direction des usages du numérique. Actuellement, il n'y a pas de DA or il y a un accroissement de l'activité. Cette nomination permettrait de décharger le directeur actuel sur certaines missions, mais aussi de créer une nouvelle équipe « Projets technologiques expérimentaux ». C'est Alexandre Lima-Fernandez qui est pressenti pour cette fonction.

Le DGSA RH précise que c'est lui qui a souhaité que des noms soient donnés dès maintenant en face des fonctions de DA pour que les choses soient claires.

L'UNSA comprend l'aspect stratégique sur le numérique aujourd'hui et l'importance des effectifs dans une direction, mais voit moins le lien avec la multiplication du millefeuilles managérial et la réponse apportée sur le terrain.

JMV répond qu'aujourd'hui Sabine Petitjean-Coria s'occupe de l'ensemble des équipes de sites, mais qu'il devient nécessaire de s'appuyer sur deux DA en proximité.

Nous intervenons pour dire que Sabine Petitjean-Coria va cumuler cette fonction avec celle de responsable du Numérique responsable. C'est une charge de travail importante.

JMV répond qu'elle anime une équipe et qu'il faut du renfort sur cette fonction, avec une nouvelle sous-direction adjointe pour l'assister.

Pour le DGS, cette réorganisation est cohérente par rapport à la taille de la direction. Il y a une évolution sans retirer de moyen auprès des usagers, donc dans le sens de la facilitation et d'une plus grande satisfaction des usagers. Il est important aussi de proposer des évolutions dans la carrière des collègues, en développant des approches transversales.

Nous intervenons également sur la dimension sécurité. L'UL n'a pas de PRA, or la sécurité est fondamentale.

JMV répond qu'il aimerait que la réorganisation nous mette à l'abri des attaques. Mais qui l'est ? Il ajoute que le premier DA serait plus sur les questions de sécurité. Sur le PRA : l'UL dispose de datacenters sur deux pieds, un en Lorraine, l'autre en Alsace. C'est une infrastructure résiliente *by design*. JMV dit qu'il faudrait aussi apprendre à travailler sans numérique.

Vote

Pour

Abstention : 2 (SGEN)

Contre : 8 (CGT-FSU-SUD, UNSA)

Explication de vote. Les structures de l'UL gonflent en termes de cadres A+ et pendant ce temps de nombreux services manquent de personnels.

Vie Institutionnelle

Point 5 – Présentation des créations et modifications des règlements intérieurs et statuts (information)

Les représentants de la DAJ font le point sur la rédaction des RI et des statuts. On va vers des rédactions plus homogènes.

Les élu-es du CSA saluent le travail réalisé par la DAJ sur ces documents, mais demandent que les différents statuts et RI des composantes soient plus facilement accessibles.

Point 6 – Modification des Statuts de l'INSPE (l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nancy-Metz) (avis)

Cela concerne principalement l'ajout de la Maison pour les langues en Lorraine, ainsi que des modifications clairement identifiées.

RAS

Vote

Pour : 10 (unanimité)

Abstention

Contre

Point 7 – Modification des Statuts de l'IUT de Nancy-Charlemagne (avis)

RAS

Vote

Pour : 10 (unanimité)

Abstention

Contre

Point 8 – Modalités de vote électronique (avis)

Ce point concerne la procédure de vote électronique, avec le recours à un prestataire spécialisé.

Nous intervenons pour dire que nous n'avons pas la même lecture du décret. Selon nous, le rapport doit être systématiquement envoyé 15 jours avant le vote électronique et non pas l'être seulement sur demande des OS. Par ailleurs, nous n'avons pas la même lecture non plus sur le décret 2024-841. Contrairement à ce qui est écrit dans le document fourni au CSA, ce décret est bel et bien effectif.

La DAJ répond que si le rapport doit être diffusé, il le sera. Sur le décret 2024-841, elle dit, de mémoire, que la date d'application est au 1^{er} janvier 2025.

Toujours nous : comment le caractère libre et personnel du vote est-il garanti ? Y aura-t-il une analyse d'impact ? De plus, nous n'avons toujours pas le type de chiffrement sur Legavote (le prestataire retenu). Enfin, comment les agents votent-ils s'ils n'ont pas de téléphone ?

La DAJ répond que le système de contrôle du vote se fait par trois identifiants. Les chiffrements sont en conformité (travail avec la DN). Ils sont contrôlés par les experts. La DAJ va demander le chiffrement à Legavote. Pour les agents sans téléphone, il est possible de donner un numéro de téléphone fixe, un serveur vocal appelle ensuite le votant. Des postes informatiques sont également mis à disposition.

L'UNSA intervient pour dire qu'une partie du numéro personnel du mobile apparaît sur sésame. Les personnels peuvent donc vérifier que ce numéro est le bon. Mais est-ce qu'il y aura une information qui viendra pour leur dire de vérifier ?

Vote

Pour : 2 (SGEN)

Abstention : 4 (UNSA)

Contre : 4 (CGT-FSU-SUD)

Explication de vote. Nous sommes opposés au recours au vote électronique qui ne permet pas de garantir l'indépendance du vote.

Point 9 – Calendrier pédagogique 2025/2026 (avis)

RAS

Vote

Pour : 10 (unanimité)

Abstention

Contre

Ressources Humaines

Point 10 – Bilan du plan de développement des compétences 2024 (information)

C'est la présentation du bilan annuel. Pas de remarques particulières.

Point 11 – Plan de développement des compétences 2025-2026 (avis)

Après la présentation du plan, nous intervenons pour signaler une incomplétude dans l'intitulé de la formation « Discrimination harcèlement sexiste du comité... » Qu'y a-t-il derrière ces trois points de suspension ?

La présidence convient que c'est inopportun et la responsable du pôle de la formation continue ne sait pas non plus ce que contiennent ces points de suspension. Elle complétera.

L'UNSA remercie le service formation continue. Toutefois, le CSA émet un avis sur un plan de formation et pas sur le développement de compétences.

La présidente propose de parler de formations/compétences.

Nous disons également que le service proposé aux agents est important. Mais nous remarquons que le pôle est très largement composé d'agents contractuels. Nous faisons alors le lien avec notre liminaire en soulignant qu'être titulaire offre une protection et de l'autonomie aux agents, notamment dans sa relation à l'établissement.

Vote

Pour : 10 (unanimité)

Abstention

Contre

Point 12 – Rapport social unique (information)

Les élu es du CSA notent la qualité du travail, ce qui est habituel pour ce RSU. Ils et elles sont satisfaites d'avoir pu y participer.

L'UNSA intervient pour dire qu'on a un peu de mal à retrouver les mises à dispositions et les détachements. Serait-il possible d'avoir un focus sur ce point ?

Il leur est répondu qu'il n'est pas facile de suivre ce type d'informations.

Point 13 – Campagnes d'avancement des personnels contractuels – détermination des volumes de promotions (avis)

Nous disons qu'il nous manque le tableau comparatif entre titulaires et contractuels. Nous avons posé des questions sur la façon de calculer les volumes.

Le travail va être repris et sera de nouveau proposé au prochain CSA. Donc pas d'avis pour cette fois.

Point 14 – Suivi des propositions et avis du CSA du 23 janvier 2025 (information)

RAS

Questions CGT FSU SUD

Au sein du campus Ingénieur, en particulier du bâtiment de l'ENSEM, des problèmes d'accès par cartes ont plusieurs fois été constatés sur le site. Le problème est-il réglé ?

Réponse : C'est problématique à l'ENSEM : il y a des difficultés car la pose de matériel a été faite par une entreprise non connue de la DLI et du STS. Ça fonctionne en partie mais il y a encore des problèmes sur certaines portes, cela devrait être réglé prochainement.

Quand seront publiées les grilles RIPEC RIFSEEP 2025 sur le site de l'université ? Les dernières sont de 2023.

Réponse : Nous allons avoir les liens (jusqu'en 2027).

Sauf erreur de notre part, ni le CSA ni le CT à l'époque n'ont pu être informés du règlement intérieur de la fondation de l'ENIM. Ce point pourrait-il nous être présenté prochainement ?

Réponse : Cette fondation est hébergée par la fondation de France. C'est une entité différente, donc il n'y a pas besoin de passer le RI devant les instances de l'UL.